

I. Dispositions générales

Le Point Information Jeunesse est un service public destiné à toute la population, s'adressant plus particulièrement aux jeunes (scolaires, lycéens, étudiants, jeunes adultes). Il a pour objectifs d'être un lieu d'information, d'identification des attentes, d'accompagnement des jeunes dans leurs projets, de 'accompagnement permettant l'indépendance et l'autonomie.

Les horaires d'ouverture du PIJ sont fixés par délibération du conseil communautaire et sont affichés à l'entrée. Les coordonnées mail et téléphoniques sont également indiquées en vitrine et sur le site internet de la collectivité.

II- Modalités d'accueil

La permanence est assurée les jours suivants :

- Lundi	FERME
- Mardi	16h-19h
- Mercredi	10h-12h / 14h-18h
- Jeudi	16h-18h
- Vendredi	16h-19h
- Samedi	10h-12h

Ces horaires sont appliqués tout au long de l'année. Les fermetures exceptionnelles (période Noël principalement) sont indiquées au moins 3 semaines à l'avance.

L'accès au service Point Information Jeunesse est gratuit. Les visiteurs ne sont nullement tenus de préciser leur identité, respectant l'anonymat souhaité.

Toute personne formulant le besoin d'être reçu dans le cadre d'un entretien pourra l'être dans les plus brefs délais.

En dehors de ces horaires d'ouverture, le Point Information Jeunesse peut être contacté par mail : ijfrasne@jeunes-fc.com, ou par téléphone au 03.81.49.44.93

III. Utilisation des ordinateurs

L'utilisation des ordinateurs et l'accès à Internet sont gratuits, une connexion Wifi étant par ailleurs disponible sur place et aux abords du bâtiment.

IV. Service d'impression / numérisation

L'impression et/ou numérisation de documents est proposée gratuitement pour tout ce qui relève des services du Point Information Jeunesse.

Dans un objectif de réduction d'utilisation de papier, l'envoi de documents sous format numérique sera privilégié quand cette option conviendra.

V. Service d'information et de conseil

Le Point Information Jeunesse dispose d'une information large et mise à jour régulièrement, notamment par le biais de la documentation fournie par le Centre Régional de l'Information Jeunesse Bourgogne-Franche comté.

Une adhésion aux ressources nationales Centre d'Information et de Documentation Jeunesse est souscrite annuellement afin d'actualiser chaque année les classeurs dédiés. Un « mode d'emploi » de ces ressources est disponible pour faciliter la consultation autonome.

L'adhésion à l'Union Nationale de l'Information Jeunesse est également effective depuis 2019.

Les offres de stages, d'emploi, de projets à l'étranger, et les missions de services civiques « locales » sont régulièrement mises à jour et affichées.

Les sites internet <http://www.ijbourgogne.com/-Le-CRIJ-Bourgogne-Franche-Comte-Dijon-> et <http://www.jeunes-fc.com/> sont accessibles directement sur l'un des postes informatiques en libre-service.

Certaines informations peuvent également être visibles sur la page Facebook PIJ Frasne-Drugeon.

Toutes les informations délivrées par le Point Information Jeunesse sont gratuites.

Pour toute demande d'information qui s'avèrerait être incomplète dans la structure, celle-ci s'engage à faire les recherches nécessaires, notamment auprès des conseillers du CRIJ, afin d'apporter les réponses adaptées le plus rapidement possible.

VI. Comportement des usagers

Les visiteurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux afin de respecter la tranquillité et le travail d'autrui.

Il est interdit de fumer dans les locaux de la médiathèque.

Tout appareil perçu comme nuisible à la tranquillité des lieux devra être éteint.

Les animaux ne sont pas admis, exception faite pour des chiens d'usagers handicapés.

Les enfants sont, dans les locaux, sous la responsabilité de leurs parents.

VII. Application du règlement

Tout usager s'engage à se conformer au présent règlement.

Des infractions graves ou négligences répétées peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit d'utilisation de ces services.

le 27/02/2019

